

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| En 20 | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poite | |
| En 20 | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | | |
|--------------|---------------|----|
| Annonces, | la ligne..... | 20 |
| Réclames, | — | 30 |
| Faits divers | — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JUIN

INFORMATIONS

L'IMPÔT DES PORTES ET FENÊTRES

M. Emile Cornudet et un grand nombre de ses collègues ont déposé un amendement tendant à la suppression de la contribution des portes et fenêtres et à son remplacement par une taxe additionnelle de 2.45 0/0 à la contribution des propriétés foncières bâties.

71 départements sont intéressés à l'adoption de cet amendement.

Car le poids de la contribution des portes et fenêtres pèse très inégalement sur les départements. Tel paie un peu plus de 1 0/0, tel autre près de 4 0/0.

C'est en vue d'obtenir une péréquation que M. Cornudet et ses collègues proposent, sans rien faire perdre au Trésor, de prendre pour base le revenu net imposable de la propriété bâtie par chaque département et de prélever, en sus de 3.20 0/0 qui sont actuellement demandés à cette nature de revenu, 2.45 0/0. Les 15.8 additionnels à la contribution des portes et fenêtres disparaîtraient ainsi, sans que l'Etat perdît un sou de ses ressources.

La taxe additionnelle ne serait pas perçue sur les petites maisons de un à trois ouvertures; cet impôt immoral sur l'air et la lumière disparaîtrait donc enfin.

Tous les contribuables de France paieraient suivant le revenu net imposable de leur maison.

CANDIDATURE OFFICIELLE

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, est un homme actif et prévoyant. Il n'attend pas l'ouverture de la période électorale pour exercer une pression sur les électeurs en faveur des candidatures officielles.

Il y a quelques jours, dans le département de la Marne, à Ecury-sur-Coule, il prononçait un discours où on peut découvrir cette perle: « Bossuet, enfant de la Champagne », erreur historique qui ferait refuser un collégien à l'examen du baccalauréat.

Mais M. Bourgeois ne s'en est pas tenu là.

Comme on était réuni en un banquet, il a porté un toast « au futur conseiller général honnête et républicain du canton d'Ecury-sur-Coule ».

Or, le conseiller général du canton d'Ecury-sur-Coule est un homme fort distingué, M. Lequeux, qui jouit de l'estime générale dans son département.

Doire à son successeur serait pour le moins un procédé peu courtois. Dans la circonstance, c'est une invitation officielle faite aux électeurs par un ministre de voter pour le concurrent du conseiller général.

On ne donne pas plus nettement à une candidature une allure officielle et on n'est pas plus cynique dans une tentative de pression.

LA CRISE DU CRÉDIT FONCIER

Il est fort question dans ce moment des projets de démission de M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier. On sait que la Chambre a voté un amendement de M. Siegfried autorisant les

Caisses d'épargne à placer leurs fonds en prêts aux communes. Il est certain que l'application d'une telle disposition serait de nature à modifier la situation du Crédit Foncier. Seulement, il s'agit d'un vote en première lecture. Nul ne sait si ce vote sera maintenu lors de la deuxième délibération, ni même à quelle époque aura lieu cette seconde délibération.

Dans ces conditions, on est un peu surpris de la hâte avec laquelle le gouverneur de cet établissement prend l'alarme et de l'émotion que paraît éprouver le Conseil d'administration. Nous ne voulons pas admettre un seul instant qu'on ait vu là un moyen indirect d'exercer une pression sur les députés pour les amener à modifier une décision qu'il ne nous convient pas de discuter pour le moment. Mais il est fâcheux pour tout le monde qu'on puisse le supposer.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Une solution va intervenir. Demain ou samedi, le conseil sera appelé à délibérer sur un projet concernant la matière, et on nous assure que la base de ce projet sera une taxe d'abonnement qui entravera les inégalités de perception et se conformera ainsi aux récents arrêts de la Cour de cassation.

UN ANNIVERSAIRE

C'était hier le treizième anniversaire de la mort du Prince Impérial. A cette occasion, un service funèbre a été célébré, à midi, en l'église Saint-Augustin.

L'assistance était nombreuse.

A l'entrée du chœur avaient pris place, sur deux rangs, huit délégués des comités impérialistes de la Seine, portant des drapeaux tricolores surmontés de l'aigle impériale et cravates de crêpe.

LES FÊTES DE NANCY

On lit dans la Justice :

« Il semble impossible de nier, sérieusement, qu'il n'y ait eu un projet de revue attaché au voyage du Président de la République, et qu'on n'ait été jusqu'à rendre ce projet public. Il est certain qu'il a été abandonné depuis. Trouvera-t-on quelqu'un pour ne point croire qu'on l'a abandonné pour donner une satisfaction à l'Allemagne? Espère-t-on trouver un esprit assez naïf pour s'arrêter aux prétextes très des récoltes ou de la température? »

« Nous comprenons sans peine la déplorable impression produite par un revirement qu'on essaye vainement de contester. Il n'y avait aucun inconvénient à ne passer aucune revue à l'occasion d'un voyage présidentiel. Tout le monde est blessé à la pensée qu'on a renoncé à un projet déjà arrêté, soit pour obéir à une injonction de l'Allemagne, soit pour aller au devant d'un de ses désirs. »

L'incident de Nancy soulève de vives récriminations. Même dans les rangs républicains on reproche au président Carnot d'avoir laissé sa « maison militaire » prendre à l'Élysée une influence prépondérante, exceptionnelle, qui jette la perturbation dans la direction des affaires civiles et gêne parfois la direction du ministère de la guerre.

C'est à l'intervention de la « maison militaire » de M. Carnot qu'on attribue la responsabilité du déplorable malentendu qui a pris, aux yeux de certains politiciens, une proportion des plus désagréables pour nos gouvernants.

Une campagne va s'engager pour inviter M. Carnot à revenir à des habitudes et à des traditions qu'il n'aurait jamais dû désertier. Le déplacement du général Brugère sera réclamé à cor et à cris. On l'accuse d'être sorti de ses attributions, d'avoir notamment, en maintes cérémonies officielles, pris le pas sur les présidents du Sénat et de la Chambre. « Ce sont là des faits qui se peuvent accepter, déclare un organe républicain du soir, dans une Monarchie où le Roi et l'Etat sont confondus, mais non pas dans une République dont le Président est simplement le premier magistrat. »

Depuis quelque temps, n'avez-vous point remarqué comme nos républicains se gênent peu pour donner à M. Carnot des leçons de correction?

A propos de revue, le Paris parle des voyages du président Carnot et il révèle ces piquants détails :

« Dans le dernier passage à Grenoble, il y a eu des détails typiques.

« Un attaché militaire précède les voyageurs et se rend à la préfecture pour choisir les logements; au premier étage il trouve une chambre magnifique.

« — A qui cette chambre ?

« — C'est celle de M^{me} la préfète, lui répond-on.

« — Il faudra la déménager, ce sera la chambre du Président.

« On marque les noms sur les portes, comme ferait un bon fourrier, et pendant que M. Brugère, dans l'hôtel de la Préfecture, jouit d'un magnifique appartement, on met les ministres dans de petites maisons voisines.

« C'est encore en vertu des mêmes prérogatives que le général Brugère fait ordonner à la femme du préfet de quitter une fenêtre d'où elle assistait au départ du cortège présidentiel.

« C'est enfin le résultat de ces procédés incorrects qui nous amène aux maladresses comme cette commande d'une tapisserie, décor spécial pour les voyages du Président de la République, qu'on déploiera dans chaque cérémonie derrière le fauteuil présidentiel où prendra place M. Carnot.

« On en devait arriver là. »

LYCÉES DE FILLES

Voici ce que vient d'écrire, au sujet des lycées de jeunes filles, M. Jules Simon, dans un récent ouvrage où à des principes déistes se trouvent mêlées de bonnes choses et des aveux à prendre au vol :

« La loi fonctionne à peine depuis dix ans et nous avons déjà vingt-sept lycées et vingt-six collèges. Il nous en a coûté de grosses sommes : 37,054,278. (Trente-sept millions cinquante-quatre mille deux cent soixante-dix-huit francs.)

« C'est pour commencer, car nous ne nous en tiendrons pas à vingt-sept lycées et vingt-six

collèges. Plusieurs villes sont en instance, soit pour avoir un collège, soit pour transformer leur collège en lycée. »

C'est bien M. Jules Simon qui vient de faire cet aveu. Trente-sept millions et plus pour une institution qu'il approuve, mais dont il raille sans pitié, en gros et en détail, les programmes d'enseignement. Il leur reproche de faire des pédantes au lieu de lettrées et de sacrifier les qualités aimables et de ne pas développer le talent, d'encombrer la mémoire des élèves de notions dont elles ne feront jamais rien, etc., etc., etc. Mais n'est-ce pas en vue de ces fastueux programmes que l'institution a été fondée? et si c'est pour arriver à des résultats désastreux, même pour l'intelligence, le caractère, l'amabilité et le bon sens, à quoi bon dépenser, et seulement pour commencer, plus de trente-sept millions?

PLUS MÉCHANTS QUE BÊTES

Ecœuré par l'esprit d'exclusion et de défiance, le républicain Jules Simon s'écrie aujourd'hui :

« Et que dites-vous du cléricisme? Suffit-il, pour ne pas être cléricale, de repousser l'ingérence des prêtres dans la politique? Faut-il repousser en outre leur ingérence dans la direction des familles? Est-on cléricale parce qu'on se sent disposé à laisser l'option des communes entre l'école laïque et l'école congréganiste? Un médecin, qui demande que son hôpital puisse être desservi par des sœurs, est-il cléricale pour cela? Au moment de la grande poussée contre le cléricisme, on disait carrément, au Conseil municipal: Ce livre est cléricale, on y admet l'existence de Dieu.

« Le plus curieux de tout cela, c'est une jurisprudence qui avait cours en 1882. Si un collège libre avait trois professeurs jésuites, il pouvait passer, il n'était pas cléricale. S'il en avait quatre, il était cléricale; le directeur était immoral comme cléricale, et exclu de l'enseignement comme immoral.

« On se demande souvent, en lisant l'histoire, si les hommes ne sont pas plus bêtes que méchants. »

Plus méchants que bêtes !

LES RICHESSES D'HAÏTI

Les Tablettes des Deux-Charentes publient une lettre du capitaine Trivier sur l'île d'Haïti.

« Le pays est très riche, dit le célèbre explorateur, malheureusement les voies de communication avec l'intérieur manquent complètement, les mines d'or, d'argent, de charbon, ne sont pas exploitées, et quant à l'agriculture, on s'en tient aux seules récoltes des côtes qui ne sont pas le vingtième de ce que pourrait rendre l'île. Il faudrait pourtant bien peu pour décupler les richesses d'exploitation de ce beau pays. Quand on pense que la Tortue, malgré les riches essences de ses forêts ombreuses où les arbres décomposés donnent à la terre une épaisseur d'humus qui, en certains endroits, dépasse dix mètres, n'est pas exploitée, et que ses grands bois d'ébène et d'acajou pourrissent sur pied.

On mande de Milan au *Gaulois* :

« Aujourd'hui, aux courses de Milan, le Grand Prix du Commerce, de cinquante mille francs, a été gagné par *Odin*, appartenant à M. le vicomte d'Harcourt.

» Les Italiens ont accueilli plus que froidement cette victoire du cheval français; il y a même eu des sifflets.

» Le roi Humbert assistait aux courses. Il avait l'air très soucieux. »

Les Juifs dans l'armée

Ces jours derniers, la *Libre Parole* a attaqué les officiers juifs qui servent dans l'armée française; plusieurs de ces officiers ont été émus de ces critiques.

La *Libre Parole* a publié la lettre suivante adressée à M. Drumont :

« Dammartin, 26 mai 1892.

» Monsieur,

» Les deux articles parus dans votre journal le 21 et le 24 mai sous le titre : *Les Juifs dans l'armée*, me tombent sous les yeux.

» En insultant les trois cents officiers français de l'armée active qui appartiennent au culte israélite, vous m'insultez personnellement.

» Je vous somme de cesser cette campagne odieuse, et je vous avertis que si vous ne prenez pas ma lettre en considération, je vous demanderai une réparation par les armes.

» CRÉMIEU-FOA
» Capitaine de dragons
» Meaux. »

M. Drumont a répondu en ces termes :

« Paris, 28 mai.

» Monsieur,

» Dans votre lettre que je reçois aujourd'hui, vous vous dites offensé par des articles parus dans la *Libre Parole*, concernant les officiers juifs dans l'armée, et, bien que vous ne soyez pas nommé, vous vous constituez le champion de tous les officiers juifs de l'armée active.

» A ceci je vous répondrai :

» 1° Que vous n'avez pas qualité pour vous faire le champion des officiers juifs de l'armée; vous n'êtes pas le plus ancien, et vous n'êtes pas délégué.

» 2° Les articles sont signés.

» Ceci dit, j'ajoute : Si les officiers juifs de l'armée française sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront de délégués, et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises.

» Quant à vous, si, en tant que Juif, vous me provoquez, vous me trouverez à votre disposition.

» Edouard DRUMONT.
» La rédaction de la *Libre Parole*.
» Morès et ses amis. »

C'est à la suite de ces lettres qu'une rencon-

tre a eu lieu hier matin entre M. Drumont et le capitaine Crémieu-Foa.

LE DUEL DRUMONT

Voici, au sujet du duel qui a eu lieu dans la forêt de Saint-Germain, quelques détails complémentaires :

Au premier engagement qui n'a duré que deux minutes, les deux adversaires se sont élancés l'un contre l'autre avec une égale violence.

M. Drumont a été atteint au-dessous de l'œil.

Bien que la blessure ne présentât aucun caractère de gravité, elle plaçait M. Drumont dans un état d'infériorité évident vis-à-vis de son adversaire; aussi, les quatre témoins ont-ils immédiatement arrêté le combat.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

SÉNAT

Chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet

RAPPORT fait au nom de la commission des chemins de fer (1) chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département de Maine-et-Loire, d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet, par M. BLAVIER, sénateur.

Messieurs,

Le gouvernement a déposé, le 16 février dernier, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département de Maine-et-Loire, d'un chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

Ce projet, voté sans discussion après déclaration d'urgence par la Chambre, le 4 mars, et déposé sur le bureau du Sénat le 13 du même mois, a été l'objet d'un examen attentif de la part de votre commission des chemins de fer, qui vous propose, en l'adoptant, de lui donner force de loi.

La ligne de Saumur à Cholet, que le Conseil général de Maine-et-Loire demande à établir comme chemin de fer d'intérêt local depuis l'année 1887, répond à des besoins très importants, et sa construction n'a été ajournée jusqu'à présent, que parce que le département

(1) Cette commission est composée de MM. Adolphe Coehery, président; Edouard Millaud, vice-président; Béral, Morel, secrétaires; Emile Labiche, Cuvinot, Ollivier, Pradal, Thurel, Guinot, Poirrier, Blavier, Gilbert Gaillard, Gomot, Anglès, Albert Grévy, colonel Meinadier, Buffet.

avait espéré la faire classer dans le réseau de l'Etat.

Elle est la diagonale d'un vaste quadrilatère, formé par la Loire et par les lignes d'intérêt général Saumur-Bressuire et Angers-Saumur-Bressuire. Elle unit Cholet, chef-lieu d'arrondissement, centre industriel très actif et comptant 17.000 habitants, à Saumur, chef-lieu d'arrondissement de 14.000 âmes, qui est un nœud de plusieurs chemins de fer et où l'industrie se développe dans des sens très variés: elle dessert sur son parcours des localités agricoles et industrielles importantes, comme Doué, chef-lieu de canton de 3.250 habitants et centre d'une industrie chaufournière considérable; Vihiers, autre chef-lieu de canton, Nueil, etc., etc.

La population moyenne par kilomètre de la ligne est de 713 habitants en y comprenant Saumur et Cholet, et de 298 habitants abstraction faite de ces deux villes. Si l'on admet, suivant une règle assez fréquemment appliquée, une recette de 12 fr. par habitant et par an, on arrive à un produit brut variant entre 3.500 et 8.800 fr. par kilomètre. La ligne d'Angers à Montreuil-Bellay, qui, passant à Doué, traverse des régions moins riches et moins peuplées, après quelques années de recettes inférieures à 4.000 fr., se maintient actuellement au-dessus de ce chiffre.

L'utilité publique de la ligne de Saumur à Cholet ne saurait donc être contestée.

Ce point hors de discussion, le Conseil général de Maine-et-Loire a décidé que les conditions d'établissement et d'exploitation de la nouvelle ligne projetée seraient les mêmes que celles qui ont été adoptées pour la ligne aujourd'hui en cours d'exécution, d'Angers à Noyant, avec la même largeur de voie de un mètre entre les bords intérieurs des rails.

Quant aux voies et moyens d'exécution, instruit par l'expérience chèrement payée faite dans certains départements voisins, notamment dans celui d'Indre-et-Loire qui avait adopté, pour la construction de son réseau d'intérêt local, le système de la garantie d'intérêt, le Conseil général de Maine-et-Loire a adopté, en le simplifiant et en le perfectionnant, le système tout différent, qui donne d'excellents résultats dans le département de la Sarthe.

Il a demandé aux ingénieurs des ponts et chaussées une étude détaillée et complète de l'avant-projet de la ligne de Saumur à Cholet, et prenant à sa charge le capital de premier établissement résultant de cette étude, il lui a donné le caractère d'un forfait moyennant lequel le concessionnaire serait tenu de construire et d'armer la ligne.

Il a pu, dans ces conditions, faire appel à la concurrence avec d'autant plus d'avantages que le constructeur n'avait pas à faire l'avance du capital et il a fixé par une adjudication le prix forfaitaire à payer à ce constructeur.

Grâce à cette sage manière de procéder, le département de Maine-et-Loire est arrivé aux prix kilométriques les plus bas qu'on ait encore obtenus (36.000 fr. pour la ligne d'Angers à Noyant; 40.100 fr. pour celle de Saumur à Cholet) et il a limité d'une manière aussi avantageuse que possible le sacrifice qu'il avait à s'imposer pour donner aux populations intéressées une voie de communication économique réclamée par elles depuis longtemps avec insistance.

L'avant-projet étudié par le service des ponts et chaussées a été soumis à l'enquête réglementaire et les résultats de cette enquête ont été entièrement favorables à l'entreprise, dont les intéressés se sont accordés à reconnaître l'utilité publique en réclamant la plus prompte réalisation possible. Les seules observations qui aient été présentées portent sur différents points du tracé, et la vivacité même avec laquelle les populations se sont disputé les inflexions de ce tracé indiquent tout le prix qu'elles attachent à la ligne.

Tous les pouvoirs publics, régulièrement consultés, ont émis des avis très favorables.

Le projet de loi qui vous est soumis se présente donc dans des conditions qui rendent facile une décision favorable à la déclaration d'utilité publique. (A suivre.)

Sur la demande de M. Blavier, le Sénat a fixé au jeudi 2 juin (c'est-à-dire aujourd'hui) la délibération du projet de loi concernant le chemin de fer de Saumur à Cholet.

Nécrologie

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M^{me} Félix Gouzil, née Alice Audier, la femme de l'un des plus jeunes et des plus distingués capitaines instructeurs de l'École de cavalerie.

La mort est venue surprendre, à l'âge où l'on entre à peine dans la vie, cette infortunée jeune femme, qui emporte dans la tombe, non seulement les regrets de sa famille éplorée, mais encore l'amitié de tous ceux qui l'avaient connue.

Le deuil était conduit par les capitaines Gouzil, le mari et le beau-frère de la défunte, le général Gouzil, et des membres de la famille Audier.

Tout l'état-major de l'École de cavalerie, les officiers instructeurs et les élèves étaient réunis à l'église Saint-Pierre pour rendre un dernier hommage à celle qui est si unanimement regrettée et donner un témoignage de vive et douloureuse sympathie à l'époux si cruellement éprouvé.

Plus de quinze couronnes, toutes plus riches et plus belles les unes que les autres, ornaient le corbillard ou étaient portées sur des brancards par les cavaliers de manège de l'École de cavalerie. Puissent ces gages d'unanimes

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

I

LE SABBAT DES LOUPS
(Suite)

Une silhouette vague, indécise, qui ne rappelait en rien, au premier appel, une forme humaine, marchait rapidement dans leur direction. A côté d'elle s'avançaient deux éclairs vivants, scintillant comme des charbons enflammés.

— Parlez-lui! fit La Valeur, transi d'effroi.

— Holà! la vieille!... cria le commissaire.

Elle ne suspendit ni sa marche ni sa chanson.

— Brave femme, dit Hector, ne nous entendez-vous pas?

— Retenez votre bête, bégaya le guide.

— C'est un agneau! répondit la vieille.

L'homme au ton impérieux sentit, en dépit de son orgueilleux scepticisme, son cœur se serrer, au son de cette voix.

Nous ne saurions exprimer l'impression

étrange qu'elle lui causait, car il n'était pas de caractère à partager les terreurs du caporal. Son front se plissa, ses lèvres bleues se contractèrent, et levant la tête vers le ciel, il poussa un ricanement sourd, comme si, pour s'affermir contre une obsession secrète, il eût senti le besoin de braver Dieu.

— C'est un loup, fit tout bas La Valeur.

— Le nom de cette femme? demanda rapidement le commissaire.

— Manette.

— Manette! Manette! répéta-t-il à mi-voix. Ha! ha! ha! reprit-il avec son rire sans gaieté, plus sombre que l'explosion de sa colère, n'as-tu pas dit qu'elle était folle!

— Folle ou sorcière... je ne sais pas au juste; mais je pencherais...

— A la croire sorcière! imbécile!

— Dame!...

Il passa la main à sa figure, comme s'il eût procédé à l'examen de ses traits, et satisfait sans doute de lui-même, en dépit, sinon à cause de sa laideur et de sa décrépitude précoce, il proféra un rire strident auquel le camarade de Manette répondit par un hurlement sourd.

— C'est fait de nous! sainte République!...

gémir La Valeur.

Les deux autres armèrent en même temps chacun un pistolet.

Ce bruit inquiéta la folle, qui s'arrêta, se baissa, et passant ses bras autour du cou de l'affreuse bête, l'embrassa tendrement.

— Qui est-ce qui veut faire du mal à Mouton? s'écria-t-elle.

— Eh! personne, brave femme, mais tenez-le en laisse.

— C'est un agneau! un vrai agneau!

Elle redoubla ses caresses, puis se ravissant :

— Que voulez-vous dans ma lande?

— Nous allons à la Tour!

— A la Tour-au-Gibet! ha! ha! la jolie tour!...

Son rire criard, discordant, avait un éclat sinistre. Elle se rapprocha, les examina avec attention, tournant autour d'eux.

— As-tu fini ta ronde, sorcière? murmura le commissaire.

— Bon, bon, fit-elle d'un œil méfiant, vous n'êtes pas d'ici?

— Prends-tu notre signalement pour le donner au diable!

Elle branla la tête; à ce ton elle voyait que

les voyageurs n'étaient pas des connaissances, en supposant qu'elle pût en avoir dans ce canton désert.

— Allons, Mouton! en avant! va prévenir le père Jérôme... voilà de la compagnie, ha! ha! ha!

Elle étendit son long bras décharné, duquel pendait sa manche dégouttante de pluie, dans la direction de la Tour. Soudain, le loup prit son élan, bondit de ce côté, et vint au bout d'une seconde gratter à la porte qui s'ouvrit à ce signal connu.

Un vieillard parut sur le seuil, tenant à la main un de ces flambeaux de résine que, dans le pays, on appelle des *oribus*.

Le loup s'était mis à le flatter comme eût fait le chien le plus familier.

— C'est bien! c'est bien! Mouton! Il lui appliqua quelques petites tapes sur le dos, en cherchant à distinguer les personnes dont il entendait la voix et les pas.

Manette, devantant les étrangers, arriva la première.

— C'est du monde, fit-elle, des citoyens!

— Des citoyens, répéta le bonhomme, pour qui cette indication contenait sans doute un sens particulier.

regrets être un adoucissement à la douleur des familles Audier et Gonzil.

Après la cérémonie, le corps a été emmené à la gare d'Orléans. L'inhumation aura lieu à 10 heures, dans le caveau de la famille.

EFFONDREMENT D'UN PLANCHER

Hier, vers 11 heures 1/2, un regrettable accident est arrivé à M^{me} Doussain, femme de l'un des conseillers municipaux de la section de Vauilly.

M^{me} Doussain était occupée dans sa cuisine quand tout à coup le plancher s'effondra. L'enfant dans la cave au milieu de meubles et de débris.

Dans cette chute, M^{me} Doussain s'est fracturée la jambe gauche, au-dessus de la cheville.

Les premiers soins lui ont été donnés par M. le docteur Seigneur.

L'état de la malade est aujourd'hui assez satisfaisant et on ne prévoit heureusement aucune complication.

Nous nous associons aux amis de M. Doussain pour lui adresser en cette circonstance nos sentiments de sympathie.

LA SÉCHERESSE

M. Camille Flammarion a calculé qu'il faut remonter à 1690, puis à 1723, pour trouver des mois d'avril et mai aussi secs que ceux que nous venons de traverser.

On espère, d'après le retour des taches du soleil, que la pluie va revenir aussi.

Elle a même déjà fait une légère apparition au jour d'hui.

COMICE AGRICOLE DU CANTON NORD-OUEST DE SAUMUR

Le concours de ce Comice, qui avait lieu d'habitude le lundi de la Pentecôte, se tiendra, cette année, le dimanche 3 juillet, à Saint-Clément-des-Levés.

Des fêtes auront lieu, à cette occasion, au bourg de Saint-Clément.

UN FOU À CHEVAL

Hier, dans la matinée, le nommé Émile Nicier, atteint d'aliénation mentale, a quitté son domicile, à la Chapelle-sur-Loire. Pieds-nus et coiffé d'une casquette à poil, il est monté à cheval et est parti, dit-on, vers Saumur; mais peut-être, en route, a-t-il pris une autre direction.

Quoi qu'il en soit, le signalement de cet étrange cavalier, dont l'exaltation ne laissait pas que de causer des inquiétudes, a été envoyé à la police et à la gendarmerie pour qu'il soit arrêté.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Mort subite.

— Dimanche, dans l'après-midi, un habitant de cette commune, M. Buton (Alexandre), âgé de 44 ans, jouait à la boule au cercle de la

Paix, dont il était membre, lorsque tout à coup, sans pousser un cri, il tomba à la renverse. Tous les secours que ses camarades purent lui porter furent inutiles: M. Buton avait succombé à la rupture d'un anévrisme. Cultivateur intelligent et laborieux, il était généralement estimé. Il laisse une veuve et trois enfants.

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Les examens pour le certificat d'études primaires commenceront le 15 juin pour les deux circonscriptions d'Angers et pour celles de Cholet et de Saumur; le 20 juin pour celle de Segré, et le 24 juin pour celle de Bauge.

LIBÉRALITÉS AUX ÉCOLES

Vihiers. — Des prix sont offerts, chaque année, aux élèves de l'école des garçons, par: M. Priou, maire, délégué cantonal; M. Robert, adjoint au maire; M. Catroux, conseiller municipal.

Bibliothèque pédagogique de Vihiers. — Don de dix-huit volumes par la librairie Armand Colin.

Les Rosiers. — A l'occasion de la distribution des prix, en 1891, M. Chalot, délégué cantonal, a donné un volume dans chacune des écoles publiques de garçons et de filles. Les récompenses distribuées à la même occasion, aux enfants de l'école maternelle, ont été également offertes par lui.

LE PARRICIDE D'INGRANDES

On est toujours sans nouvelle du fils Terrien, l'auteur présumé du crime qui a jeté l'épouvante au Mesnil et à Ingrandes.

Le brigadier de gendarmerie a suivi une trace jusqu'auprès de Saint-Florent; mais, arrivé là, il l'a perdue.

Quant au corps trouvé dans une boire, à Anetz, ce n'est pas celui de Terrien.

On ne s'explique pas les motifs qui ont poussé ce malheureux à commettre le crime. Il est vrai que les armoires ont été fouillées et qu'une somme de 600 francs a été enlevée.

Mais il ne manquait pas d'argent; ses parents, chagrinés de lui voir un caractère seul, lui offraient à chaque instant de l'argent pour qu'il aille s'amuser avec ses camarades.

Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

L'enterrement de M^{me} Terrien a eu lieu mardi matin à l'église du Mesnil.

L'orage au Mans

On écrit du Mans: « Mardi, vers trois heures, un violent orage a éclaté sur notre ville. Une averse de grêle vraiment extraordinaire s'est abattue sur nous au grand dommage des passants et surtout des carreaux de vitre. Le nombre des marquises et des fenêtres qui ont souffert est incalculable.

Le plus âgé des voyageurs pouvait avoir quarante-cinq ans, mais on lui eût donné davantage. Un cercle de cheveux d'un roux fade, mêlés de filets blanchâtres, entourait son front et son crâne dénudés. Son teint bilieux, ses lèvres minces, aux contours déprimés, son regard mobile, fuyant, la contraction habituelle de ses sourcils, décelaient une nature froide, ingrate, pleine de duplicité. Ce personnage avait emprunté aux fastes républicains le nom de Brutus. Fort bien avec le pouvoir terrible qui régnait alors en France, il exerçait dans l'Ouest, sous le titre de commissaire de la Convention, d'importantes fonctions; il représentait celle-ci près des généraux chargés de réduire les armées royalistes. Sa présence mystérieuse dans les landes du Lude ne pouvait avoir que de graves motifs, car le pays était moins sûr que jamais. Quoique cette ville fût fortement occupée par une division du corps du général Cauclaux, les Vendéens, dont les ramifications s'étendaient jusque-là, possédaient de fortes intelligences dans le canton.

Le capitaine qu'il avait pris pour l'accompagner était un jeune homme de vingt-trois ans, qu'un mérite éminent, une intrépidité héroïque, avaient amené rapidement à ce grade. Son vi-

Plusieurs personnes surprises par l'orage n'ont pas eu le temps de trouver un abri et ont été blessées assez grièvement par des grêlons de la grosseur d'une pomme.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait assisté ici à pareil désastre. Les jardins de la ville ont un aspect lamentable. Tous les fruits des espaliers sont détruits. Les rosiers eux-mêmes sont couchés sur le sol.

A la campagne, les dégâts doivent être encore plus considérables. L'averse de grêle n'a duré que sept minutes. Mais une pluie torrentielle, accompagnée de tonnerre, lui a succédé. La ville a été un instant plongée dans l'obscurité. A quatre heures, les ruisseaux roulaient des flots de grêlons qui forment dans certaines rues de véritables avalanches. Il est impossible quant à présent d'évaluer les dégâts causés par ce cataclysme.

TOUCHANTE MANIFESTATION

On télégraphie de Nantes, 4^e juin: « Une touchante manifestation a eu lieu hier soir sous les fenêtres du général Mellinet. La musique du 65^e de ligne lui a offert une aubade à l'occasion de son entrée dans sa 95^e année.

Le général Fay, ainsi que quelques intimes, se tenaient près du glorieux soldat, ému jusqu'aux larmes de cette attention délicate et des acclamations de la foule innombrable qui couvrait la place. »

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

AVIS

Prolongation, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, de la durée de validité des billets d'aller et retour.

Conformément au nouveau Tarif spécial G. V. 2, les billets d'aller et retour délivrés entre toutes les gares du réseau de l'État, y compris Paris, depuis le vendredi 3 juin jusqu'au jeudi 9 juin, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 13 juin.

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT À L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 16 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 22, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandes, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance. Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Onen, Batignolles, Paris.

qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Mai 1892

| | |
|------------------------------|--------|
| 3 0/0 | 98 15 |
| 3 0/0 nouveau | 98 20 |
| 3 0/0 amortissable | 98 20 |
| 4 1/2 | 105 40 |

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1^{er} juin 1892.

La liquidation des rentes s'opère encore au profit des acheteurs qui gagnent presque un franc en mai. Il existe encore un certain découvert qui persiste à conserver ses positions malgré l'approche du coupon qui se détachera le 15 juin.

Le 3 0/0 ancien cote 98.40; le nouveau 98.20 et le 4 1/2 105.40.

L'Italien est en meilleure avance à 94.80. Les Chemins Méridionaux valent 647 à 650 fr. L'Extérieure cote 66 13/16.

Le 3 0/0 Portugais est ferme à 28 1/4; la ratification officielle de l'arrangement conclu avec les comités est retardée de quelques jours.

Le Rouble est plus faible, le nouveau Russe est à 77 et l'Orient à 69.90.

La Banque de France cote 4,140 à terme. Le Crédit Foncier après 4,120 remonte à 4,131. L'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée le 21 juin, est motivée par les circonstances actuelles.

La Banque de Paris conserve une tenue très ferme à 672, elle est justifiée par l'amélioration de certains fonds d'État étrangers. Le Crédit Lyonnais est sans changement à 782. La Société Générale se négocie au comptant à 466. L'action Immeubles de France est bien tenue à 484.

Les Chemins Économiques s'échangent à 407.

Informations financières. — Le cours actuel de 40 fr. sur les Parts Explosifs Industriels est un cours d'attente. Cette société ayant en perspective une fourniture de 250,000 kilogs destinée à l'œuvre de la rectification du Danube, dont l'exécution doit être terminée avant la fin de 1895.

La Forteresse (Isère), le 18 novembre 1891. — A la suite d'une gastrite, j'avais gardé une constipation extraordinaire qui me faisait beaucoup souffrir. Aucun remède ne me soulageait, lorsque j'eus connaissance de vos bonnes Pilules Suisses. Deux ou trois boîtes m'ont complètement guérie; de temps en temps je prends encore pendant une huitaine de jours quelques-unes de vos Pilules Suisses et je m'en trouve vraiment bien. (Sig. lég.) M^{me} C. DOUBLIER, institutrice.

M. Berthaud à Saumur

Le savant chirurgien-pédicure spécialiste, dont nous avons parlé, obtient à Saumur un très grand succès bien motivé par ses cures merveilleuses.

Les nombreuses personnes qui ont besoin de son ministère sont priées de se faire inscrire un jour à l'avance, à cause du grand nombre de demandes qui lui sont adressées journellement.

Cabinet d'opérations, rue Dacier, n° 47, ouvert de 1 heure à 4 heures. Se rend à domicile sur demande, aux mêmes conditions. (Prix par opération: 2 fr.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire gérant.

— Qui vient là? demanda-t-il.
— Amis, répondit le capitaine.
Le commissaire se taisait, sa préoccupation l'avait repris.
— Que demandez-vous?
— L'hospitalité pour une heure. Nous sommes marchands, nous allons au Lude, pour affaires, nous nous sommes égarés.
— Hum! les chemins ne sont guère sûrs.
— Oh! nous n'avons rien à voler.
— Je ne parle pas des voleurs!
Ce mot arracha le voyageur taciturne à ses réflexions.
— De qui donc parlez-vous?
Mais son hôte ne jugea pas à propos de répondre.
— Allons, citoyens, entrez. Je ne peux vous offrir qu'un peu de feu: mais qui donne ce qu'il a, fait ce qu'il doit.
La folle jeta dans la cheminée une brassée de branches de sapin, son père planta dans un des interstices des pierres le morceau de bois qui tenait l'oribus.
Les voyageurs secouèrent leurs manteaux et les étendirent sur un tas de bois sec.
Chacun alors commença à s'examiner mutuellement.

Fête de la Pentecôte

5 juin 1892

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets, dits de bains de mer, qui, aux termes de son tarif spécial G. V n° 6, § 1er, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 3 juin au dimanche 12 juin inclus, pour Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande et points intermédiaires aux gares et stations :

1° De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;

2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de la Suze (exclu) à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, via La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, via Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, via Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 14 juin.

JUIN-SEPTEMBRE 1892

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris, 1^{re} classe 98 fr., 2^e classe 73 fr. ; Nantes, 1^{re} classe 113 fr., 2^e classe 87 fr. ; Angers, 1^{re} classe 105 fr., 2^e classe 79 fr. ; Le Mans, 1^{re} classe 103 fr., 2^e classe 77 fr. ; Tours, 1^{re} classe 91 fr., 2^e classe 68 fr. ; Blois, 1^{re} classe 86 fr., 2^e classe 64 fr. ; Orléans, 1^{re} classe 86 fr., 2^e classe 64 fr.

Itinéraire. — 1^{er} Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa :

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (Bains de Nèris), Evaux (Bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (Bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymou-tier), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, aux prix réduits du tarif G. V. n° 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en

soit faite, au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris ; de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux*. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PILULES GICQUEL, la Botte 11-50

Étude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

VENTE

Aux enchères,

Le DIMANCHE 5 JUIN 1892, à une heure, par le ministère de M^e BEUROIS, notaire à Restigné,

DE :

160 Barriques (352 hectolitres) de VIN ROUGE, dernière récolte, dont moitié Breton et moitié Gros-lot ;

Une belle JUMENT 1/2 sang, alezan pâle, âgée de 2 ans ;

Et une JUMENT gris teinté, âgée de 12 ans.

Cette vente aura lieu : pour les juments, au bonnet de Restigné, domicile de feu M. Henri HUBERT-SALMON ; et pour le vin, dans les caves de la Croix-Morte (Restigné), et des caves Gaillots (Benais).

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BEUROIS, notaire.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Avec portion de BOIRE,

A la Croix-Gourdon, ancienne route d'Angers.

S'adresser à MM. BRIZARD ou LANEAU, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrûté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 11 JUIN 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

1^o **UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 5.

Revenu annuel... 1.230 fr.

MISE A PRIX... 15.000 fr.

2^o LA

Propriété des Collinières

Située près du Chapeau, commune de Villebervier (Maine-et-Loire).

Comprenant joli chalet, beau jardin clos de murs et planté d'arbres fruitiers.

MISE A PRIX... 9.000 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

(285) ANDRÉ POPIN.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

UN CÉLIBATAIRE demande ménage, le mari comme jardinier et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Gallois Frères, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D. à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des **Baptêmes**, nous faisons maintenant les **DRAGÉES** à la **Maison** et à la **MAIN**.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioche pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES